



COMMUNIQUÉ 7/2016

Garantir un environnement fiscal attrayant et l'emploi: les banques suisses approuvent la RIE III

Zurich/Bâle, 30.12.2016. Lors de sa réunion, le Comité directeur d'Employeurs Banques s'est prononcé unanimement en faveur de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Au regard de l'évolution du droit fiscal à l'échelle internationale, l'Association patronale des banques en Suisse estime que cette réforme constitue un élément central de la préservation d'un environnement fiscal attrayant. Grâce à cette contribution décisive à la compétitivité de la place économique et fiscale suisse, à l'avenir également, des emplois pourront être créés dans notre pays.

La «Réforme de l'imposition des entreprises III» (RIE III), qui sera soumise au vote le 12 février 2017, poursuit trois objectifs: premièrement, renforcer la compétitivité de la place économique suisse avec le maintien d'un environnement fiscal attrayant; deuxièmement, garantir l'acceptation du système fiscal avec la suppression des réglementations spéciales critiquées à l'échelle internationale; et, troisièmement, maintenir le niveau des recettes tirées de la fiscalité des entreprises. Les banques en Suisse, qui dépendent fortement de la sécurité juridique et en matière de planification, partagent ces préoccupations et soutiennent par conséquent la RIE III.

Fondement pour la croissance et l'emploi

La concurrence entre les places économiques s'accroît en raison de la mobilité accrue des entreprises actives à l'échelle mondiale. Lorsqu'elles cherchent un site d'implantation, ces dernières accordent en effet un rôle central à l'attractivité fiscale: grâce à une stratégie fiscale mûrement réfléchie, elles peuvent maintenir leurs charges fiscales à un faible niveau. Son environnement fiscal favorable est l'un des principaux atouts de la Suisse. Il jette les bases nécessaires à l'innovation, à la croissance et à l'emploi.

Dans un contexte de finances publiques sous tension, les incohérences dans le droit fiscal international tombent de plus en plus sous le feu de la critique. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) veut par conséquent assurer la cohérence entre imposition et création de valeur. La Suisse a lancé les adaptations du dispositif légal nécessaires à cet effet. Pour tous les projets de réforme, l'ingérence dans la souveraineté fiscale des Etats doit être aussi réduite que possible, l'objectif étant d'assurer des conditions uniformes pour que la concurrence fiscale puisse continuer de s'exercer.

Large soutien à la réforme fiscale

La réforme fiscale renforce la place économique suisse ainsi que les cantons, qui se voient attribuer une «boîte à outils» leur permettant de remplacer les réglementations spéciales actuelles par de nouveaux instruments incontestés à l'échelle internationale (boîte de licences, encouragement de la recherche et du développement, impôts sur le bénéfice corrigé des intérêts). Ils conservent ainsi de façon ciblée leur attrait dans les domaines à forte création de valeur. Le Conseil fédéral, le Parlement

et les cantons ont trouvé une solution équilibrée, qui bénéficie également du soutien des PME (Union suisse des arts et métiers) et des communes (Association des Communes Suisses).

La RIE III empêche une détérioration substantielle des conditions fiscales qui aurait des conséquences graves sur l'économie nationale et sur le plan financier. Si elle n'agit pas maintenant, la Suisse ne sera plus compétitive au niveau fiscal. Même en cas d'échec de la réforme, les réglementations spéciales actuelles devront être supprimées. Les cantons seraient alors dépourvus de tout instrument de politique fiscale et du soutien financier de la Confédération avec, pour corollaire, d'importantes pertes de recettes fiscales et des suppressions de postes. Pour ces raisons, Employeurs Banques recommande d'accepter ce projet le 12 février 2017.

Employeurs Banques

Employeurs Banques représente tous les groupes bancaires dans toutes les régions de Suisse, défend les intérêts patronaux des banques et milite en faveur de conditions cadres attrayantes et compétitives sur la place financière suisse. Pilier de la convention collective de travail du secteur bancaire, l'association assure la paix sociale. Employeurs Banques est membre de l'Union patronale suisse (UPS).

www.employeurs-banques.ch

Contact:

Balz Stückelberger, Directeur, responsable Droit et Partenariat social,
balz.stueckelberger@arbeitgeber-banken.ch, tél. 079 628 20 28

Pia Guggenbühl, Directrice adjointe, responsable Communication et Public Affairs,
pia.guggenbuehl@arbeitgeber-banken.ch, tél. 079 566 60 10